

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Audit des comptes réglementaires de Free Mobile à réaliser en 2017, 2018 et 2019 sur les exercices  
2016, 2017 et 2018  
29 Mars 2017**

## 1. Objet de la consultation

L'objet de la présente consultation est de mener un audit qui visera à valider, sous la forme d'une attestation de conformité, les états réglementaires de coûts et de revenus correspondant à l'exercice 2016, établis en 2017, à l'exercice 2017, établis en 2018, et à l'exercice 2018, établis en 2019 par Free Mobile, ainsi que les investissements et le patrimoine en service pour l'activité mobile de Free Mobile.

La charge de travail correspondant à chaque audit s'élève à environ deux à trois semaines chez les opérateurs métropolitains.

La remise des rapports d'audit et des déclarations de conformité associées devra être terminée au vendredi 29 septembre 2017 pour l'exercice 2016, au vendredi 28 septembre 2018 pour l'exercice 2017 et au lundi 30 septembre 2019 pour l'exercice 2018.

## 2. Service lançant la consultation

Free Mobile

16, rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

## 3. Pièces constitutives du dossier de consultation

Cahiers des charges : pièce jointe n°1

Engagement de confidentialité pièce jointe n°2

## 4. Envoi et remise des offres

### **Date limite de remise des offres**

La date limite de réception des offres et du dossier d'achat est fixée au vendredi 21 avril 2017 à 14h.

Ce terme est impératif.

Les offres et le dossier d'achat qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées ne seront pas pris en compte.

### **Sous forme dématérialisée**

Les offres dématérialisées doivent être envoyées à Free Mobile ainsi qu'à l'Autorité dont les adresses courriel respectives sont les suivantes :

- Pour Free Mobile : [tphamdoan@iliad.fr](mailto:tphamdoan@iliad.fr) ; [trobin@iliad.fr](mailto:trobin@iliad.fr)
- Pour l'Arcep : [auditReglementaire@arcep.fr](mailto:auditReglementaire@arcep.fr)

Les candidats doivent remplir le champ « objet » du courriel avec la mention « Audit des comptes réglementaires de Free Mobile » et doivent demander un accusé de réception.

### **Sous forme papier**

Une copie de l'offre et du dossier d'achat peut par ailleurs être envoyée sous forme papier. L'envoi sous forme papier n'est toutefois pas une condition de régularité de l'offre et ne pèsera pas dans le choix du candidat.

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les offres doivent parvenir exclusivement aux adresses ci-dessous, sous pli fermé portant la mention « Audit des comptes réglementaires de Free Mobile – Ne pas ouvrir ».

Les offres et le dossier devront être remis à Free Mobile concernés ainsi qu'à l'Autorité, dont les adresses respectives sont indiquées ci-dessous :

M. Thanh PHAM DOAN  
ILIAD – Direction réglementaire  
16, rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

M. Rémi STEFANINI  
ARCEP  
7, square Max Hymans  
75730 PARIS Cedex 15

## 5. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires doivent être adressés par email aux contacts suivants :

M. Thomas ROBIN  
FREE MOBILE – Direction financière  
16, rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS  
[trobin@iliad.fr](mailto:trobin@iliad.fr)

M. Thanh PHAM DOAN  
ILIAD – Direction réglementaire  
16, rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS  
[tphamdoan@iliad.fr](mailto:tphamdoan@iliad.fr)

## 6. Présentation des offres

La proposition émise par les candidats devra clairement indiquer :

- la bonne compréhension du contexte de la mission, du besoin de l'Autorité et des objectifs poursuivis par cette dernière ;
- un programme de travail détaillé et un calendrier prévisionnel de déroulement des missions d'audit, prenant en compte les échéances précisées par l'Autorité au IV. 5 du cahier des charges ;
- une proposition financière détaillée et chiffrée comprenant
  - o le montant de la proposition ventilé selon les différents audits (II VII et XII) ;
  - o la proposition détaillera les différentes phases de l'étude et mentionnera pour chaque phase le nombre de jours et le type de consultant utilisé ainsi que les prix unitaires par jour de consultant et totaux par phase ;
  - o la proposition détaillera les montants proposés relatifs aux situations suivantes :
    - en cas d'attribution de l'audit des 5 opérateurs métropolitains et ultramarins seulement (cf. également le paragraphe 1.1.3 pour les cas d'évolution du périmètre de l'audit) ;
    - si le candidat répond également au cahier des charges des audits réglementaires d'Orange
      - en cas d'attribution de l'audit des 5 opérateurs métropolitains et ultramarins seulement, ainsi que de l'attribution de l'audit d'Orange (lots A et B) ;
      - en cas d'attribution de l'audit des 5 opérateurs métropolitains et ultramarins seulement, ainsi que de l'attribution de l'audit d'Orange (uniquement lot B).

Les deux propositions susmentionnées devront par ailleurs détailler les deux hypothèses, incluant ou non les parties VIII et XIII de l'audit d'Orange France, selon qu'Orange France est ou non sélectionné comme prestataire du service universel pour les années 2017 et 2018 ;

- la méthodologie envisagée ;
- la liste et le curriculum vitæ des personnes qui seront chargées de réaliser l'audit, ainsi qu'un engagement sur la disponibilité de ces personnes. A cet égard, l'auditeur pourra s'entourer des expertises spécifiques nécessaires, à condition de l'indiquer explicitement dans sa réponse au présent appel d'offres, avec le curriculum vitæ des personnes auxquelles il fait appel ;
- les références en matière de connaissance du secteur des télécommunications (technologies, réglementation, acteurs, aspects économiques et financiers, et environnement international). A cet égard, l'auditeur aura une bonne compréhension des textes réglementaires cités dans le présent cahier des charges, et plus particulièrement de la décision n° 2013-0520 du 16 mai 2013 de l'Autorité ;
- les missions similaires déjà réalisées pour le compte d'autres acteurs ;
- l'existence ou l'absence de conflits d'intérêts.

En même temps que sa proposition, le candidat remettra les documents suivants :

- le Cahier des Charges paraphé ;
- l'engagement de confidentialité complété, daté et signé ;
- la copie d'un extrait K-bis de moins de trois mois ;
- s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- une déclaration dûment datée et signée sur papier à en-tête du fournisseur, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899

## 7. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé pour ses offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. Confidentialité

Le cocontractant devra garantir toute disposition ayant trait à la confidentialité des opérations et de leur déroulement, vis-à-vis de l'extérieur de Free Mobile.

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion de sa candidature pièce jointe n°2 qui sera annexé au contrat pour le ou les candidats retenus.

## 9. Critères de recevabilité et de sélection

Les offres seront analysées au regard des critères de recevabilité puis des critères de sélection définis au III.3. du cahier des charges.